

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0680 du 10/04/2018

Décision du 4 avril 2018

DECISION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE DE RESEAU DE LA
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1A

RÉSUMÉ

Décision portant désignation des membres du comité technique de réseau de la direction générale des Finances publiques.

Date d'application : immédiate

DOCUMENTS À ABROGER

Décision du BOFIP-RHO-17-0762 du 18 octobre 2017

SOMMAIRE

PARTIE 1 : DÉCISION PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : DÉCISION PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE DE RÉSEAU DE
LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
BUREAU RH-1A

DÉCISION portant désignation des membres du comité
technique de réseau de la Direction générale des
Finances publiques.

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 5 ;

VU l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;

VU l'arrêté du 6 juin 2014 relatif à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel des ministères économiques et financiers ;

VU l'arrêté du 29 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 9 juin 2011 portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État ;

VU la décision du 15 décembre 2014 portant composition du comité technique de réseau auprès du directeur général des finances publiques ;

VU la demande de la CFDT Finances publiques du 26 mars 2018 ;

Article 1 : Les représentants du personnel appelés à siéger au sein du comité technique de réseau des services de la direction générale des Finances publiques sont les suivants :

	Titulaires	Suppléants
Solidaires Finances publiques (4 sièges)	François-Xavier FERRUCCI	Denis HABOUZIT
	Anne GUYOT-WELKE	Emmanuelle CATHELINAUD
	Yves MAITRE	Jean-François FURNON BODIN
	Ophélie VILDEY	Christine MIRROIR
CGT Finances publiques (3 sièges)	Olivier VADEBOUT	Zahia ABDEDDAIM
	Nathalie GHIO	Bruno MONZIOLS
	Blaise Samuel BECKER	Fanny DE COSTER
FO DGFIP (2 sièges)	Hélène FAUVEL	Olivier BRUNELLE
	Frédéric LIAUTAUD	Philippe CINQ
CFDT Finances publiques (1 siège)	Pierre BOURGOIN	Christian LE TALLEC

Article 2 : La décision du 17 octobre 2017 portant désignation des membres du comité technique de réseau auprès du directeur général des Finances publiques est abrogée.

Article 3 : Le directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution de la présente décision.

FAIT A PARIS, LE 4 AVRIL 2018

POUR LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
ET PAR DÉLÉGATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES
FINANCES PUBLIQUES
LA SOUS-DIRECTRICE CHARGÉE DE L'ENCADREMENT ET
DES RELATIONS SOCIALES

MARIE-THERESE PELATA

BOFIP Direction générale des Finances publiques Directeur de publication : Bruno Parent	ISSN 2268-0756
---	----------------